

## **Motion pour le CA du 6 février 2014, présentée par les représentants du personnel enseignant du collège Albert Camus de Lumbres**

Nous sommes de nouveau réunis en Conseil d'Administration pour voter la répartition des moyens qui nous ont été alloués dernièrement. Cette dotation horaire globalisée a été répartie par les soins du personnel de direction de l'établissement dans le souci de faire le mieux avec ce qui lui a été attribué. Dans l'ensemble, cette répartition nous paraît assez juste et équilibrée.

Cependant, ce vote doit nous conduire à dénoncer différents points concernant notre collège en particulier, mais aussi tous les choix de politique éducative poursuivis depuis plusieurs années.

En effet, malgré la volonté d'afficher comme une norme un système instauré sous d'autres gouvernements, nous continuons à dénoncer le recours excessif aux heures supplémentaires. Celles-ci s'élèvent désormais à 65 pour la rentrée 2014, soit 9 de plus par rapport à l'an passé. Nous rappellerons simplement que ce recours aux HS, en constante augmentation d'année en année, est destructeur d'emplois et facteur de surcharge de travail chez ceux qui les acceptent, contraints souvent par l'absence de revalorisation des salaires.

En outre, nous dénonçons le nouveau mode opératoire de l'Inspection Académique qui a consisté à fixer à 27,5 élèves par classe le seuil à partir duquel calculer le nombre de divisions. Nous exigeons que soient prises en compte les difficultés d'enseigner et d'apprendre dans des classes surchargées. En l'occurrence, le collège Albert Camus de Lumbres verra se constituer des divisions à 27,29 élèves en 5<sup>ème</sup>. Ce seuil est inadmissible, nous réclamons un seuil abaissé à 24 élèves par division afin de pouvoir réellement construire une pédagogie au service de chacun et permettre une ambiance de classe propice au travail.

Par ailleurs, nous tenons à évoquer la situation précaire des nombreux contractuels qui exercent dans l'établissement dans des conditions parfois difficiles et souvent sans formation suffisante. Dans le même ordre d'idée, des enseignants du collège sont investis dans l'accueil des collègues jeunes stagiaires. Cependant, nous regrettons que leur service soit si élevé en heures, ce qui, premièrement, n'est pas satisfaisant pour eux comme entrée dans le métier, et, deuxièmement, nuit à la fluidité des mutations et/ou à la stabilité des équipes.

D'autre part, des questions restent en suspens. Les représentants des personnels d'éducation ne comprennent pas comment le poste de PEGC mathématiques/arts plastiques a disparu, ils ne comprennent pas non plus pourquoi le taux d'encadrement du collège compte parmi les plus faibles du département avec un H/E de 1,15.

Enfin, nous aimerions attirer l'attention sur les problèmes générés par le système des compléments de service. En effet, certains de nos collègues risquent l'an prochain d'assurer leur enseignement sur deux, voire trois établissements. C'est une situation inacceptable qui n'apporte rien aux élèves et qui accroît les risques psychosociaux liés au travail des personnels concernés. Nous demandons instamment aux autorités académiques de trouver une solution acceptable à ce problème.

Voilà pourquoi, nous appelons les membres de la communauté éducative ici présente, à nous opposer à la politique éducative poursuivie en votant contre la DGH.